

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2022
CONSEIL MUNICIPAL DE LACAPELLE BIRON

Présents : Mesdames DELCOUSTAL Agnès, DEN HEIJER Johanna, DESPONT Annie, HOOGENBERG Jacoba, LAFON Nadine, MARTIAL Marie, Messieurs BALSE Ludovic, COURATIN Gérard, DEBIARD Michel, LAFON Joël

Excusé : MALBY Patrice

Secrétaire de séance : DEBIARD Michel

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 5 JUILLET 2022

Madame la Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 05 juillet 2022. Il est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

Les élus votent à l'unanimité la convention ci-jointe avec le Centre de Gestion Départemental (CDG 47), convention ayant pour objet la reprise des services antérieurs du nouvel agent, Gwenaël GAUTHIER.

Délib. 202229

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	10	10	10	0	0

Les élus votent à l'unanimité la convention qui sera proposée à Madame et Monsieur HALLIGEY. Cette convention prévoit que la famille HALLIGEY, propriétaire du moulin de Lacapelle et du canal d'amenée, donne l'autorisation à la mairie de gérer les vannes de répartition de l'eau en leur lieu et place.

Délib. 202230

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	10	10	10	0	0

Les élus votent à l'unanimité la convention ci-jointe avec le Conseil Départemental de Lot et Garonne et le camping du Moulinal concernant l'aménagement de sécurisation des piétons et de la circulation en général.

Délib. 202231

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	10	10	10	0	0

Les élus votent à l'unanimité la convention ci-jointe donnant la charge de récupérer les redevances d'occupation du sol auprès de divers organismes à Territoire d'Énergie 47. TE 47 encaissera 40% des redevances la 1^{ère} année puis 20% les années suivantes.

Délib. 202227

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	10	10	10	0	0

Délib. 202228

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	10	10	10	0	0

Faucardage

Madame le Maire explique la nécessité de réaliser des travaux complémentaires concernant le faucardage des voies communales pour un montant de 900 € HT.

Le montant total des travaux de faucardage s'élève donc à 4 500,00 € HT.

Délib. 202232

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	10	10	10	0	0

ÉCOLE

La rentrée des classes s'est effectuée avec de nombreux changements. Paul SALLES-CAZEAUX est le nouveau professeur des écoles ; Gwenaël GAUTHIER assure la préparation des repas du restaurant scolaire et l'entretien de la cantine ; Sabrina BRUN, employée par le SCOVAL assure l'accompagnement des repas, la surveillance de la pause méridienne et l'accompagnement dans le bus de ramassage. Elle est également chargée du ménage des locaux scolaires.

L'école de Lacapelle-Biron accueille les CM1 et CM2 du RPI. L'effectif est de 23 élèves (11 CM1 et 12 CM2).

Une réflexion s'engage concernant la garderie du matin et du soir. En effet, la décision prise en réunion du SCOVAL au mois de juin dernier actant que le syndicat prenait en charge les coûts

de la garderie à Lacapelle, a été remise en cause. Une nouvelle réunion, le 23 août, n'a pas permis de trouver une solution collective. Une enquête a été envoyée aux familles pour connaître les besoins réels. En attendant, Gwenaël GAUTHIER embauche à 7h30 pour assurer l'accueil et Laurine BALSE assure la sortie de 16h15 à 18h. Une solution définitive sera prise suite aux réponses des familles.

Les communes de Montagnac/Lède, Paulhiac et Salles ont décidé de passer le prix du repas au restaurant scolaire de 2,50 € à 3 € pour les enfants et de 4 € à 5€ pour les adultes. Considérant que le tarif avait été annoncé aux familles sans augmentation, les élus choisissent à l'unanimité de bloquer le prix à 2,50 €. La commune entamera par ailleurs les démarches nécessaires pour participer à l'opération nationale « repas à 1 € ». Les élus décident enfin à l'unanimité de renouveler le contrat avec Laure SAINT-BÉAT, diététicienne, pour le contrôle de la qualité nutritionnelle des repas servis aux enfants.

Une commission ira dans la cour pour étudier la plantation d'arbres afin de pouvoir assurer des parties ombragées.

LA POSTE

Madame la Maire informe les élus des propos erronés circulant au sujet de la fermeture de la poste. Elle rappelle que c'est la direction de la Poste, et non les élus, qui a décidé la fermeture du bureau et que, par conséquent, le conseil municipal a choisi l'ouverture d'une agence postale communale. Un courrier sera adressé à l'ensemble des administrés pour préciser les informations.

Elle précise par ailleurs que les plans d'aménagement que devait fournir la Poste n'ont pas encore été reçus.

HORAIRES DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Suite aux mouvements du personnel, le problème des horaires d'ouverture du secrétariat de mairie au public est posé. Madame la Maire propose une ouverture de 9h à 12h du lundi au vendredi avec possibilité de rendez-vous l'après-midi. La proposition est retenue par 8 voix pour et 2 contre d'élus souhaitant une ouverture plus large.

EMPLOIS MUNICIPAUX

Après plusieurs mois de fonctionnement, il s'avère qu'il manque des heures pour le ménage des bâtiments communaux, en particulier pendant l'été. Une réflexion devra être menée pour remédier au manque.

Pour ce qui est du musée Bernard Palissy, aucune embauche n'est prévue dans l'immédiat.

TRAVAUX ET ACHATS

École : Suite à la réunion avec les représentants de PB Construction, les nouvelles estimations sont en attente. Les appels d'offres devraient avoir lieu avant la fin de l'année civile. Les travaux de remplacement du chauffage devraient avoir lieu aux vacances de printemps et la toiture pourrait être refaite l'été 2023.

Salle polyvalente : La porte d'entrée est endommagée. Roan HOOGENBERG viendra voir les travaux à faire (réparation ou changement ?).

Joël LAFON reprend contact avec l'entreprise chargée de réaliser les travaux dans la salle de rangement.